Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_143_2025-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° CC/143/2025
Séance du 17/12/2025

Membres en exercice : 40
- **Présents : 32**
- **Votants : 39**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 11/12/2025

Le 17 décembre 2025 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 11 décembre 2025 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	Louis BEAUGENDRE
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier		X	Sandra ROUDAUT
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas		X	
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie		X	Pascal CORNIC
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Claudie BALCON
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle		X	Philippe SERVEL
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine		X	Pierre GUIZIOU
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre		X	Pascal GOULAOUIC
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Guy LOAEC

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_143_2025-DE

SEBL : MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMA « 3 RIVIÈRES » 2026

Le programme d'action du volet 3 rivières comprend :

1) Bassin versant de la Flèche :

- une enveloppe fixe de 5000 € pour l'entretien courant de la rivière ;
- une étude de l'écoulement en tête de bassin versant à partir de 2026 : 90 000 €.

2) Bassin versant de l'Aber Wrac'h :

- une enveloppe fixe de 5000 € pour l'entretien courant de la rivière.

3) Bassin versant du Quillimadec :

- une enveloppe fixe de 5000 € pour l'entretien courant de la rivière.
- des études relatives au fonctionnement des zones humides : 75 000 €

Au total, le reste à charge CLCL est de 35 548 € : stable comparé à l'année 2025

TOTAL		2026	2027	2028	total
458115 ou 458215	CCPLandivisiau	17 313,75 €	15 406,63 €	13 074,50 €	45 794,88 €
458114 ou 458214	HLC	11 100,00 €	10 230,00 €	7 860,00 €	29 190,00 €
458112 ou 458212	CLCL *(+ CCPLD sur BV Q)*	35 548,75 €	28 395,63 €	41 437,50 €	105 381,88 €
458111 ou 458211	CCPLD *(- BV Q payé par CLCL)*	825,00 €	2 700,50 €	836,00 €	4 361,50 €
458113 ou 458213	CCPA	4 087,50 €	13 379,75 €	4 142,00 €	21 609,25 €
		68 875,00 €	70 112,50 €	67 350,00 €	206 337,50 €

Pour le projet de renaturation du Quillimadec, le programme d'action 2026 a été remanié pour prendre en compte les études complémentaires et la maîtrise d'œuvre en lien avec les nouveaux scénarios d'aménagements retenus en 2026 :

Plan de financement pluriannuel	MAJ 15/10/2025					
en TTC	réalisé			prévi		
MISSIONS	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC
Mission de Maitrise Œuvre	668 €	0 €	17 340 €	63 807 €	42 651 €	124 466 €
Etudes complémentaires	0 €	9 240 €	30 881 €	19 632 €	0 €	59 753 €
Travaux création du nouvel ouvrage sous la RD38	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	794 500 €	794 500 €
Suivi écologique du site (faune, flore, habitats, morpho...)	0 €	186 €	5 642 €	1 000 €	1 000 €	7 828 €
Communication	0 €	0 €	804 €	0 €	0 €	804 €
TOTAL	**668 €**	**9 426 €**	**54 667 €**	**84 439 €**	**838 151 €**	987 350 €

La convention de délégation de l'exercice de la compétence GEMA au Syndicat des Eaux du Bas Leon arrive à son terme le 31 décembre 2025. L'accord de territoire à l'échelle du SAGE couvrant la période 2026/2028 et intégrant le volet GEMA est en cours de construction.

Il est proposé de maintenir la délégation de l'exercice de la compétence GEMA au Syndicat des Eaux du Bas Léon sur la période 2026/2028.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-242900793-20251217-CC_143_2025-DE

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **valider le contenu du programme annuel 2026 de mise en œuvre de la GEMA par le SEBL,**
- **autoriser la Présidente à inscrire au budget 2026 le montant à charge de la CLCL sur la mise en œuvre de la GEMA par le SEBL,**
- **autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents (dont conventions) avec le SEBL dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMA.**

<u>Décision</u> : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2025.12.19 13:53:52 +01'00'